

C.P.T.S.M.

Club de Plongée de Trouville-Sous-Mer

Site : www.club-plongee-trouville.fr

Fiche encadrent d'inscription saison 2021/2022

N° de licence : Niveau de plongée :

M. - Mme - Mlle : Nom : Prénom :

Numéro : Adresse :

Ville : Code postal :

Date de naissance : Adresse mail :

Tél. domicile : Tél. portable :

TIV : oui - non RIFAP oui - non Permis bateau : côtier - hauturier

(Pour les nouveaux membres, le cas échéant, joindre une copie du brevet.)

En cas d'urgence : Nom: Tél

Pièces à fournir en totalité avec le dossier d'inscription

1. La présente fiche dûment complétée et signée au verso par vous-même ou votre représentant légal si vous avez moins de 18 ans.
2. Un certificat médical modèle fédéral obligatoire (tout médecin / médecin fédéral) selon votre condition indiquée sur le tableau disponible sur le site www.club-plongee-trouville.fr, datant de moins de 120 jours.
3. 4 timbres autocollants au tarif lettre en vigueur
4. 1 photo d'identité (première inscription).
5. Le règlement de la cotisation annuelle, de la licence, et de l'assurance complémentaire, facultative mais conseillée. Chèque à l'ordre de C.P.T.S.M ou par virement : Merci de bien préciser votre nom dans le libellé du virement.

RIB : 30002 05934 0000070849K 62 - BIC/SWIFT CRLYFRPP au nom de : CPTSM

Honorabilité - Licence

Au moment de la prise de licence, la honorabilité de l'encadrent va être vérifiée par les services de l'état.

L'encadrent qui ne souhaite pas se soumettre à cette obligation ne peut plus encadrer.

Les éléments à renseigner pour la licence sont les suivants :

M - F : Nom de naissance : Prénom de naissance :

Date de naissance :

Pay de naissance : Département : Ville :

Pour la personne née à l'étranger :

Nom du père : Prénom du père :

Nom de la mère : Prénom de la mère :

Pour des raisons d'assurance, les adhérents qui ne sont pas à jour de leur licence et cotisation 15 jours après leur inscription ne pourront être admis.

Tarifs et horaires pour la saison 2021/2022

SECTIONS	COTISATIONS	HORAIRES
Plongée adulte (>14 ans) Cette option donne accès à la section Nage avec palmes	162 € + licence Pour le 1 ^{ère} membre 87 € + licence Pour le 2 ^{ème} membre 62 € + licence Pour les suivants	Mardi soir de : 20h à 21h30 Pas d'entraînement les jours fériés Dimanche matin de : 9h à 10h30 Pas d'entraînement les jours fériés
Plongée enfant (10 à 14 ans) Cette option donne accès à la section Nage avec palmes	73 € + licence Pour le 1 ^{ère} membre 43 € + licence Pour les suivants	Se renseigner au club Pas d'entraînement les jours fériés
Nage avec palmes Cette option ne donne pas accès aux autres sections.	97 € + licence Pour le 1 ^{ère} membre 67 € + licence Pour les suivants	Mardi soir de : 19h à 20h30 Jeudi soir de : 20h à 21h Dimanche matin de : 9h à 10h30 Pas d'entraînement les jours fériés

Licences F.F.E.S.S.M. et carte d'identité fédérale	
Licence adulte (plus de 16 ans)	42 €
Licence jeune (de 12 à 16 ans)	27 €
Licence enfant (moins de 12 ans)	14 €

Assurances fédérales facultatives	
Assurance loisir 1	20 €
Assurance loisir 2	25 €
Assurance loisir 3	42 €
D'autres assurances sont proposées, n'hésitez pas à vous renseigner	

La cotisation :	€
La licence :	€
L'assurance loisir 1☐ - 2☐ - 3☐ :	€ _____
Total :€	

La cotisation "plongée adulte" du C.P.T.S.M. donne droit :

1. A être membre actif du C.P.T.S.M.
2. A l'accès gratuit à la piscine de Trouville strictement pendant les activités du club, avec encadrement obligatoire.
3. A un encadrement assuré par des moniteurs diplômés par la F.F.E.S.S.M. ou par l'État.
4. A la possibilité de participer au sein du Club aux différentes activités : nage avec palmes, technique, biologie, matériel, photos, ...
5. A la possibilité de préparer et de se présenter aux brevets fédéraux : niveaux I, II, III au sein du Club, (préparation des autres brevets au niveau départemental et régional en stages).
6. A l'utilisation du matériel mis à disposition par le club pendant les séances ou les sorties.
7. Aux plongées prévues et organisées par le Club.
8. A l'accès à la piscine de Trouville à tarif préférentiel pendant certains créneaux horaires sur présentation de la carte. (Se renseigner au local du Club ou à la piscine)

Reste à votre charge :

- Votre petit équipement personnel : palmes, masque, tuba, ceinture, ...
- Les suppléments inhérents aux plongées et sorties : transport, hébergement, gonflage, restauration, ...
- Les fournitures indispensables : carnet de plongées, passeport de plongée, livret pédagogique...
- L'obligation morale d'accepter les termes de la Charte du C.P.T.S.M. (consultable au local du Club).

Fait à :
Le :
Signature attestant que vous avez lu et que vous acceptez les termes de la charte

Subaquatiquement vôtre
Le Bureau du C.P.T.S.M.